VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN,

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

SANS LIMITE OU RESERVE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Mme Jean B. Caumont et al. vs Les Mineurs Bernard M. Dufour et al.

Offre de Choix de Propriétés Foncières Améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts, Comprenant

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES, Nos 616-618 rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 3913-15 rue Dauphine. SHOP DE CHARRON ET ECURIE, No 3919 rue Dauphine.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 Février. 1911, à Midi.

En vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 22 décembre 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Mme Jean B Caumont et al vs les mineurs Bernard M. Dufour et al, dossier No 94 386 et à moi adressé, j'offrirai à l'enchère publique, le lendemain, à l'heure et à l'endroit ci-dessous nommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Jefferson Levées et Toulouse, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 115 pieds 6 pouces de profondeur et face de à la rue Jefferson ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, pendant son mariage avec Mme Marie Adeline Fos, par acte pardevant Oscar Dreux, ancien notaire de cette ville enregistré en le livre des transferts 119, folio 821.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, connue comme Nos 616-6 8 rue de Chartres, le rez de chaussée comme place commerciale et le premier étage comme appartements.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 242, borné par les rues Dauphine, A var, Bourgogne et Barthélemy. Représenté par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par D. E Seghers et fils, voyers, daté Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1910, attaché à un inventaire en ces pour références et d'après cela mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une *profondeur* de 127 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du lot 3 une première largeur dans le fond de 29 pieds 10 pouces 1 ligne de la une deuxième profondeur de 2 pouces, de la une deuxième largeur de 9 pieds 4 lignes sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot B, décrit ou le dit devis, ledit lot A est composé du tout du lot 4 et d'une étendue de 9 pieds 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes du lot 12.

Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour comme suit: la portion de ce dernier connue comme lot 4 par achat pendant son mariage, de Louis Rechtein, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire le 25 août 1865, enregistré en le livre des transferts, *folio* — La balance étant une portion de la propriété achetée par le dit défunt pendant son mariage, de F. A. Duba, par acte de A. de Armas ancien notaire, enregistré en le livre des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, connu comme Nos 3912-15 rue Dauphine.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 242, borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy désigné par la lettre B sur le devis et certificat d'arpentage annexé à un inventaire en ces pour références et d'après cela mesurant comme suit: 22 pieds 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles, et commençant à une distance arrière de 120 pieds, 2 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et Barthélemy et en composé de la balance de la façade du et 12 sur une profondeur de 147 pieds 10 pouces, 6 lignes.

Etant la plus grande portion de la propriété acquise par le défunt pendant son mariage, par achat de F. A. Duba, par acte pardevant A. de Armas, ancien notaire, en — jour de — enregistré ivre des transferts 110 *folio* 977.

Les améliorations consistent d'un atelier de *forge* et écurie connu comme No 3919 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, devant être représentée par un billet ou billets payables en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets devant porter 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et privilège spécial tous les actes de vente doivent contenir les clauses usuelles de sécurité avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de faillite, toutes les polices d'assurances devant être données au porteur desdits billets, l'acquéreur devant faire un (dépôt ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

LIONEL M RICAU, Encanteur.
J Arthur Charbonnet, avocat
1 jan—18 15 22 29—fév 2

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE DOUBLE, 2028-30 RUE QUATRIEME.
JOLI COTTAGE SIMPLE, 2253 RUE DRYADES.

LE JEUDI, 26 JANVIER 1911, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Frank Schnabel vs J. A. Tennis, tuteur et al.—
No 94 081—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue de Perdido—*JEUDI* le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des *propriétés* Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ingénue [illegible] Cour ouverte le 12 mai jour de décembre 1910 et signé en Cour ouverte le 19me jour de décembre 1910, par l'Hon. F. K. [illegible] ge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième, St Patrick et St [illegible] annexé à un acte pardevant James W. Bradlove ancien notaire le 14 mai 1856 et mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles (mesure anglaise).

Les améliorations comprennent une [illegible] age double contenant quatre chambres de chaque côté vestibule hangar etc.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etc, situé dans la Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Philip Dryades et la ligne de protection de la rue Laurent désigné par le No 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente passé pardevant Benim Magner, notaire, le 25 avril 1860 d'après lequel ledit lot, mesurant trente trois pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent treize pieds onze pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence et magasin [illegible] age d'un étage couvert en ardoises avec batisse dans le fond à deux étages, remise de à [illegible] banquette, avec galerie en fer sur le devant contenant huit chambres, water et gallerie externe, hangar, cuisine et maison et bien [illegible] partout; le lot est 33 x 113 11 [illegible]

Conditions— Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis en [illegible] paiements par privileges de vendeur et hypothèques spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, une [illegible] le pacte de non aliénando et 10 pour cent d'honoraires d'avocat au cas que lesdits billets ne seraient pas payés à maturité. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de payer pour tous certificats, les taxes de 1910 et pour acte de vente pardevant Georges J Untereiner, notaire, au-dessus et au [illegible] du prix de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE Encanteur.
No 806 rue Perdido.

George J. Untereiner et W. S. et Sterling Parkerson, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successeur de Mme Juana Rosa Suarez, veuve en premier mariage de Nicholas G. Lopez, et épouse en deuxième mariage de Jerominio S. Garcia.

No 94 595—Cour Civile de District—
Division E.

Cottage Double en Briques,

Avec bâtisse dans le fond à deux étages,

Nos 1016-18 Rue Dumaine,

Entre les rues Bourgogne et Rempart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI le 26 janvier 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne Johnson, Dumaine et Galvez désigné par le No quatre-vingt neuf (89) sur un plan par L. Bruguier, ancien notaire de cette ville du 6 le 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferand, ancien notaire, en cette ville, ledit lot mesurant en mesure française trente (30) pieds de face à la rue Ste Anne, sur quatre-vingt dix (90) pieds de profondeur. Les améliorations portent le No municipal 2107 rue Ste Anne, et comprennent un cottage simple en briques couvert en ardoise et petit "shop" sur le côté contenant 4 chambres, "shop", citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.
Foster, Milling Elam & Saal, avocats pour le demandeur cesse.
24 déc—24 25—jan 1 8 15 22 26

Succession de Mary Davis, épouse de Thomas Lewis.

No 84,301 - Cour Civile de District, Division E.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2107 rue Ste-Anne, entre les rues Galvez et Johnson.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI le 5 janvier 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Broad, Quartier, Dorgenois et Hôpital, étant l'Ilet No 344, ledit lot est désigné par l No Dix-huit de l'Ilet No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fauly, ancien notaire comme plan No 2 du livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30) pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156) pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an sur un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou de un et deux billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Denkelspiel, Hart & Davey, avocats.
16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Cetti, Exécuteur Testamentaire Datif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93 212 — Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI LE 26 JANVIER 1911, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement et ordre dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé en Cour ouverte le 23 juin A D. 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Laborne, Clara (autrefois St Magdalen), Poydras et Dryades, sur un plan par Geo. T. Dumas, voyer, le 28 juin 1847, ledit lot mesurant (30) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (120) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos mun ci paux 1721 et 1723 rue Poydras.

Condition — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, la quéreur devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 336 rue Carondelet.
James B. Rose, Jr.,
John Dymond Jr.,
W. J. Wagnespack, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'Ilet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur entre façade à la rue Deuxième, et avec la propriété supérieur de 9 lots de terre [illegible] par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de J. et 92, sur un plan du susdit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Strieker, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, aussi une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Denkelspiel, Hart & Davey, avocats.
16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

920-922 rue Marengo, entre les rues Camp et Magasin,

Sur un terrain de 45 pieds.

MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES,

2074 rue Poydras, près de la rue Galvez,

COTTAGE SIMPLE,

2719 rue Decatur,

Près de toutes les Manufactures du Troisième District.

Succession de John Skehan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 93,950

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot ou portion de terre, connu comme un lot et demi de terre, situé dans le Sixième District de cette ville anciennement dans le faubourg Est Bouligny, ancienne paroisse Jefferson, dans l'Ilet No 28, lequel est borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magasin, désigné comme lot No 17 et une moitié du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot et demi ou portion de terre en ceci décrit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent ensemble quarante-cinq (45) pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent douze (112) pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double 920, 922 rue Marengo, contenant quatre chambres de chaque côté, avec grande cour sur un côté entouré par de magnifiques resi dences et tous les agréments.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Prieur, Lafayette et Johnson, désigné comme lot No 12 de l'Ilet No 13, ledit lot mesurant trente (30) pieds trois (3) pouces de face à la rue Poydras, trente (30) pieds de largeur dans le fond et quatre vingt-sept (87) pieds neuf (9) pouces et deux lignes (2) sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 et quatre-vingt-neuf (89) pieds cinq (5) pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages, 2074 rue Poydras contenant deux chambres à l'étage supérieur et au rez-de-chaussée et chambre dans la cour.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Decatur, Port, St Ferdinand et Chartres, désigné comme lot No 7 de l'Ilet No 2, sur un plan déposé comme plan No 61 en l'étude de Félix Grima, un no aire en cette ville, lequel ledit lot de terre mesurant vingt deux (22) pieds, quatre (4) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Decatur sur profondeur de soixante douze (72) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes sur le côté du lot No 6 et de soixante cinq (65) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes sur le côté du lot No 8 avec une profondeur dans le fond de vingt et un (21) un pouce (1) pouce et quatre (4) lignes.

Le susdit lot ou comprenant un cottage simple 2719 rue Decatur contenant trois chambres, chambre dans la cour, galerie sur le côté, allée dans le fond près de toutes les industries de Third ème District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour actes de certificats nécessaires requis aussi pour les recherches de vente et Etat. Les acquéreurs devant collectionner loyers à partir du jour de la signature de l'acte. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication sur chaque lot (dépôt ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

LIONEL M RICAU, Encanteur.
J Arthur Charbonnet, avocat
1 jan—18 15 22 29—fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

2644 rue Quartier, près de la rue Broad.

Contenant Salon Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté. Près des Chars de la rue Esplanade, *Eglises*, Ecoles et Marchés.

Succession de Eugène Quatrevaux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 94,016.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et *conformément* à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Broad, Quartier, Dorgenois et Hôpital, étant l'Ilet No 344, ledit lot est désigné par l No Dix-huit de l'Ilet No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fauly, ancien notaire comme plan No 2 du livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30) pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156) pieds, neuf (9) pouces et sept et demi (7 1/2) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an sur un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou de un et deux billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Denkelspiel, Hart & Davey, avocats.
16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

Succession de Mary Davis, épouse de Thomas Lewis.

No 84,301 - Cour Civile de District, Division E.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2107 rue Ste-Anne, entre les rues Galvez et Johnson.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI le 5 janvier 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne Johnson, Dumaine et Galvez désigné par le No quatre-vingt neuf (89) sur un plan par L. Bruguier, ancien notaire de cette ville du 6 le 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferand, ancien notaire, en cette ville, ledit lot mesurant en mesure française trente (30) pieds de face à la rue Ste Anne, sur quatre-vingt dix (90) pieds de profondeur. Les améliorations portent le No municipal 2107 rue Ste Anne, et comprennent un cottage simple en briques couvert en ardoise et petit "shop" sur le côté contenant 4 chambres, "shop", citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.
Foster, Milling Elam & Saal, avocats pour le demandeur cesse.
24 déc—24 25—jan 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Martin Cash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,679—Division E. — Attendu que John P. Gallagher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la *succession de feu Mme* Martin Cash, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Jos. Lautenschlager, avocat. 6 jan—6 10 15

Succession de William E. Lucey et Mary Vogel, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 95,660, Division D. — Attendu que Frank S. Lucey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la *succession* de feu William E. Lucey et Mary Vogel, son épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Legier & Gleason, avocats
7 jan—7 11 16

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

Un Grand Assortiment de Paquets non Réclamés.

La Morgan Louisiana et Texas Railroad et Steamship Company et Southern Pacific Company Atlantic Steamship Lines, causera d'être vendu au plus haut enchérisseur, à leur Station No 4 rue [illegible] des rues Ste Anne et Nord Peters, JEUDI le 19 janvier 1911, à 11 heures A. M., les marchandises ci-dessous décrites

12 boîtes de matières imprimées 1 paquet de matière imprimée 1 boîte de matière pour affiches 5 boîtes de calendriers 2 pièces de machines, 2 tables de billards 2 vitrines, 2 boîtes de parfumerie, 2 lots de meubles de maison, 4 morceaux de granit, 1 boîte de cadres pour *portraits* 1 boîte de lingerie, 10 tonneaux pour colre, 2 grands [illegible] ves, 2 cabinets pour "Rangé", non réclamé. Conformément à la loi No 167 de la session de 1898 de l'Assemblée Générale de la Louisiane *autorisant* la vente par porteurs *communs* de tous lots non réclamés et ordonnant la inspection des produits, etc.

W. H. FITZPATRICK,
Encanteur, Bureau, 338 rue Carondelet.
8 jan—8 15 19

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize Lots à Bâtir de Choix dans le Sixième District

—Et—

Une Encoignure bien située pour les affaires, anciennement occupée par une Pharmacie.

No 2336 Valence, coin de la rue Howard.

—A la—

Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le JEUDI, 12 janvier 1911, à midi.

Succession de James O Brien.

No 93 081—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 826 rue Union JEUDI, 12 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 6 décembre 1910 par l'Hon. E. K Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procederai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 566, borné par les rues Howard, Cadiz Liberté et Valence et désigné plus particulièrement comme suit: Le lot No 2 formant le coin des rues Valence et Liberté et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et face à la rue Liberté de cent vingt (120') pieds, ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot N 3 mesurant trente [30' pieds de face à la rue Valence par une profondeur de cent vingt [120'] pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante [150'] pieds, six (6') pouces.

Le lot No 7 mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante [150'] pieds six (6') pouces.

Le lot désigné par la lettre W mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une première profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard de quatre-vingt-neuf pieds [89'] pieds de là à la rue Liberté de dix (10') pieds, de là par une seconde profondeur de trente un (31') pieds, de là vers la rue Liberté sur vingt (20') pieds, ayant cent vingt (120') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté et le séparant du lot No 7.

Le lot X mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf [89'] pieds.

Le lot Y mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf [89'] pieds.

Le lot Z formant l'encoignure des rues Howard et Valence et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade de quatre vingt-neuf (89') pieds sur la rue Howard, ladite profondeur étant entre lignes parallèles; le lot No 12 mesure trente (30') pieds six (6") pouces de face à la rue Howard par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt (120') pieds, le tout d'après un plan d'arpentage de George de Armas, arpenteur et ingénieur civil, sous date du 21 novembre 1910.

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 582, borné par les rues Valence, Freret, Cadiz et Howard, étant plus amplement décrits comme suit:

Le lot A formé l'encoignure des rues Valence et Howard et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix-sept (117') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot B mesurant trente [3'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept [117'] pieds.

Le lot C mesurant trente [90'] pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept [117'] pieds.

Le lot D mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117') pieds le tout suivant un croquis de subdivision de George De Armas arpenteur et ingénieur civil, en date du 21 novembre 1910.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant située dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet 567, borné par les rues Valence, Howard, Sud Liberté et Upperline et mesurant comme suit, quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix (110') pieds, ladite profondeur étant entre lignes parallèles et étant comprise de tout le lot No Dix (10) et de parties des lots 9 et 11, suivant un croquis de J. A. d H mecourt, arpenteur, daté du 6 janvier 1874, et annexé à un acte de J. A. Laresche notaire, du 10 janvier 1874.

Lad te propriété de mère nt décrite et se trouvant dans l'Ilet No 567 est indivise et appartient Albert et a Mme Wm J. Talbot, et par consentement de ladite Mme Wm J. Talbot, enregistré dans ces procédures et par ordre de la Cour, le tout de ladite propriété dernièrement décrite sera vendu et adjugé avec les [13] lots ci-dessus mentionnés suivant les termes ci-dessous indiqués

Termes et conditions—Comptant; l'acheteur ou les acheteurs devant payer en sus et au-dessus du montant de leur enchère les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1910 et assumer toutes les taxes pour l'année 1911, et payer pour l'acte de vente devant Anthony J Rossi, notaire. Faire un dépôt de dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication avec

LOUIS HUFFT Encanteur,
826 rue Union.

Charles L. Dénéchaud, avocat pour l'exécutrice.

Ed. P. Foley, avocat pour les héritiers absents.

H. W. Robinson, avocat pour Mme Wm J. Talbot.
9 déc—9 11 18 25—jan 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

2644 rue Quartier, près de la rue Broad.

Contenant Salon Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté. Près des Chars de la rue Esplanade, *Eglises*, Ecoles et Marchés.

Succession de Eugène Quatrevaux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 94,016.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et *conformément* à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les